

Leur fils François, boulanger, est informé
d'assassinat d'Emile, il se présente devant le juge au bout de deux heures. Il dépose que son père n'est pas mort, mais qu'il a été tué par un homme nommé Louis, qui a été arrêté et emprisonné à Lyon.

Le 10 novembre, une autre personne vient à Chagny pour déclarer que son père, Jean Marie, est mort dans l'incendie de l'église Saint-Pierre. Le juge demande à l'officier de police de faire venir les témoins. Les témoins déclarent que le corps de Jean Marie a été retrouvé dans la nef de l'église, avec des blessures mortelles. Le juge décide alors de faire arrêter le suspect, Joseph François.

Le 11 novembre, Joseph François est arrêté et emmené au bureau du procureur. Il déclare qu'il n'a rien à voir avec l'assassinat de son père. Le juge l'interroge et lui demande de donner des détails sur l'assassinat. Joseph François répond qu'il a été attiré dans l'église par une femme nommée Sophie, qui l'a convaincu de commettre l'assassinat. Il déclare également qu'il a été payé pour ce faire.

Le 12 novembre, Joseph François est interrogé par le juge. Il déclare qu'il a été payé pour commettre l'assassinat par une femme nommée Sophie, qui l'a convaincu de faire cela. Il déclare également qu'il a été payé pour ce faire.

Le 13 novembre, le juge ordonne l'arrestation de Sophie. Le 14 novembre, Sophie est arrêtée et emmenée au bureau du procureur. Le juge l'interroge et lui demande de donner des détails sur l'assassinat. Sophie répond qu'elle a été payée par une femme nommée Louise, qui l'a convaincue de commettre l'assassinat.

Le 15 novembre, le juge ordonne l'arrestation de Louise. Le 16 novembre, Louise est arrêtée et emmenée au bureau du procureur. Le juge l'interroge et lui demande de donner des détails sur l'assassinat. Louise répond qu'elle a été payée par une femme nommée Sophie, qui l'a convaincue de commettre l'assassinat.

Le 17 novembre, le juge ordonne l'arrestation de Sophie. Le 18 novembre, Sophie est arrêtée et emmenée au bureau du procureur. Le juge l'interroge et lui demande de donner des détails sur l'assassinat. Sophie répond qu'elle a été payée par une femme nommée Louise, qui l'a convaincue de commettre l'assassinat.

Le 19 novembre, le juge ordonne l'arrestation de Louise. Le 20 novembre, Louise est arrêtée et emmenée au bureau du procureur. Le juge l'interroge et lui demande de donner des détails sur l'assassinat. Louise répond qu'elle a été payée par une femme nommée Sophie, qui l'a convaincue de commettre l'assassinat.